



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 23 janvier 2025 à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**2025-01-23-6814 Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025 à 18 h 43.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**2025-01-23-6815 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 23 janvier 2025 tel que présenté.

Adopté

**Séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025, à 18 h tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025;

- D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027;
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

---

**Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025**

**Considérant que** les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2025 sont déposées devant le conseil municipal ;

**Considérant que** le budget préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**Considérant que** la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

**Considérant que** conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), un document explicatif du budget sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou, si le conseil le décrète, sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

25-01-23-6816

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

**Que** le conseil décrète que le document explicatif relatif au budget 2025 soit publié dans le journal la Gazette diffusé sur le territoire de la municipalité.

Adopté

**Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027**

**Considérant que** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 est déposé devant le conseil municipal ;

**Considérant que** la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

25-01-23-6817

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 tel que présenté.

Adopté

### **Période de questions**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations et porte exclusivement sur le budget ou le programme triennal, en vertu de l'article 472.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**25-01-23-6818**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 04.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière